Envoyé en préfecture le 03/03/2022

Reçu en préfecture le 03/03/2022

Affiché le

ID: 064-216401299-20220301-2022_03_06_01-BF



Rapport de présentation des ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

Conseil Municipal du mardi 1er mars 2022

Orienta

Envoyé en préfecture le 03/03/2022

Reçu en préfecture le 03/03/2022

Affiche le b u d g é t a i r e s ID: 064-216401299-20220301-2022_03_06_01-BF



Sommaire

Préambule 4
L'environnement macro-économique La loi de finances 2022 Les mesures pour les collectivités locales La réforme des indicateurs financiers de la richesse communale Une modification d'exonération de TFPB sur les logements sociaux Une continuité du soutien à l'investissement local Une modification du régime de responsabilité financière des gestionnaires publics
LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022 Section de fonctionnement Les charges Les dépenses de personnel Les charges à caractère général Le fonds de péréquation intercommunal (FPIC) Les subventions Les charges de gestion courante L'endettement communal
Les ressources
LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENTS
L'ANALYSE FINANCIERE ET LA NOTION DE BESOIN DE FINANCEMENT
ANNEXE 1



Envoyé en préfecture le 03/03/2022

Reçu en préfecture le 03/03/2022

Affiche le b u d g é t a i r e s = 2 = 2 = 2 = 1 | ID : 064-216401299-20220301-2022_03_06_01-BF

Préambule

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif et est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le débat d'orientations budgétaires est une étape essentielle de la procédure budgétaire qui permet de rendre compte de la gestion de la Ville. Il participe à l'information des élus et facilite les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière préalablement au vote du budget primitif.

Le présent rapport est prévu à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Locales.

L'article 13 de la loi 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 dispose que :

- « à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale présente ses objectifs concernant :
 - 1° **l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement**, exprimées en valeurs, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
 - 2° l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de la dette. »

Les orientations budgétaires envisagées par la commune portent sur les **évolutions prévisionnelles** des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement en précisant les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les principales évolutions relatives aux relations financières avec l'établissement de coopération intercommunale dont elle est membre.

Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget notamment le profil de l'encours de dette que vise la commune pour la fin de l'exercice.

Ces orientations permettent enfin de projeter l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapportera le projet de budget communal à venir.

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations claires et lisibles, ce rapport doit être accessible de manière dématérialisée, sur le site internet de la collectivité, dans un délai d'un mois après son adoption (art. R.2313-8 du CGCT).



La conjoncture internationale et nationale

L'environnement macroéconomique

Les chiffres clés de cette période particulière de crise sanitaire :



L'année 2021 a été marquée par le retour de la croissance. Après une année perturbée par la pandémie de Covid-19, la levée progressive des restrictions sanitaires et la progression de la campagne vaccinale ont permis une reprise de l'activité en 2021.

En effet, après le choc de croissance subi par l'économie française en 2020 (chute historique de - 8% du Produit Intérieur Brut PIB), l'économie française rebondit en 2021 avec une **croissance de plus de 6%.**

Le niveau de croissance 2022 dépendra en partie de l'épargne accumulée par les ménages pendant la période de crise.

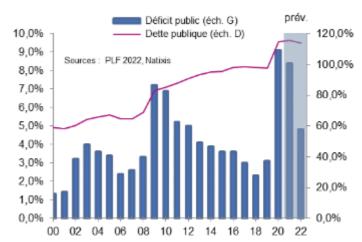
L'indice des prix à la consommation en moyenne annuelle se situerait à +1,5%, hypothèse qui parait faible au regard de la hausse des prix de l'énergie et de l'amélioration du marché du travail.

Sur une base de 100 en 2019, le PIB en volume attendrait 101,8% en 2022.

Selon les estimations le niveau de PIB d'avant crise (dernier trimestre 2019) serait retrouvé fin 2021 et dépassé fin 2022, toutefois la croissance économique accuserait toujours un décalage avec la trajectoire qui était attendue pour 2022 avant la crise sanitaire.

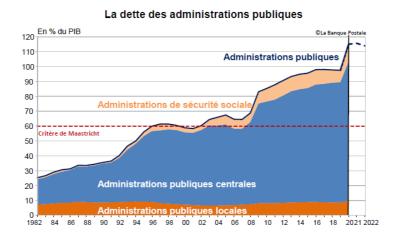
Pour mémoire le rattrapage économique 2021 repose en partie sur le soutien budgétaire massif de l'Etat, qui a creusé les **déficits** (-8,4% en 2021) avec en corollaire **une dette publique** qui pourrait atteindre 114% du PIB en 2022. Des efforts de redressement ultérieurs sont à craindre.

France: Finances publiques (% du PIB)





Le graphique suivant montre l'évolution de la dette des administrations de l'Etat, de la Sécurité sociale et des administrations publiques locales sur ces quarante dernières années :



Le graphique ci-dessous met en exergue l'évolution de l'**inflation** aux États-Unis, Royaume Uni, Japon et zone Euro, avec pour principal facteur d'accélération la hausse des prix de l'énergie. En zone Euro, l'inflation s'est révélé plus forte qu'attendu (5% estimés en glissement annuel en janvier, contre 0,9% prévu initialement).





La loi de finances 2022

La dernière loi de Finances de la législature marque une pause relative dans le train ininterrompu et déstabilisant de révisions des finances locales. Il serait à craindre de nouvelles formes d'encadrement budgétaires voire de rationnement de recettes à l'orée du prochain cycle national.

La Loi de Finances 2022 amorce une **normalisation progressive des finances publiques**, en dépenses et en recettes.

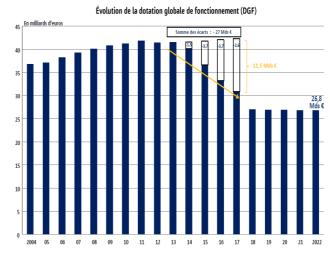
Les mesures pour les collectivités locales :

La loi de Finances mentionne une dotation globale de fonctionnement (DGF) pour l'ensemble des collectivités de 26,8Mds d'€ contre 26,75 Mds d'€ en 2021. A périmètre équivalent, cette enveloppe est stable

La péréquation au sein de cette enveloppe est favorisée par un abondement de 95M€ supplémentaire sur la dotation de solidarité urbaine (DSU), alimentée par l'écrêtement de la DGF.

Ci-contre l'évolution de la DGF depuis 2004

Art. 39 : Fixation du montant de la dotation globale de fonctionnement



La réforme des indicateurs financiers de la richesse communale

Les modifications du panier fiscal des collectivités engendrées par la suppression de la taxe d'habitation et la réforme des valeurs locatives des locaux industriels ont nécessité une neutralisation provisoire des indicateurs financiers, pour retranscrire le plus justement possible la potentielle richesse des territoires, utilisés dans le calcul des dotations et des fonds de péréquation.

Pour éviter des évolutions trop importantes dans la répartition des dotations, le gouvernement étend la fraction de correction permettant le lissage des modifications jusqu'en 2028. Les modalités de calcul de cette fraction de correction seront précisées par décret en Conseil d'Etat.

Deux indicateurs centraux régissent l'allocation des dotations et des péréquations :

- Le potentiel fiscal (PF) mesure la richesse de la commune à partir de ses bases fiscales directes historiques auxquelles sont appliquées les taux moyens nationaux.

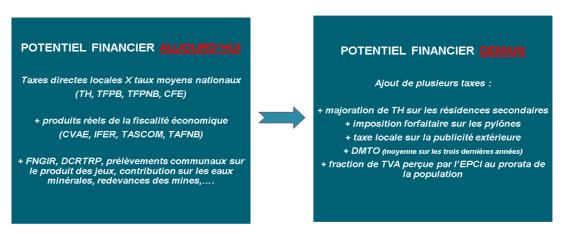
A partir de 2022 le PF intègrera des nouvelles ressources dynamiques et notamment les produits tels que les droits de mutation et la taxe locale sur la publicité



Envoyé en préfecture le 03/03/2022 Reçu en préfecture le 03/03/2022 Affiché le budgétaires

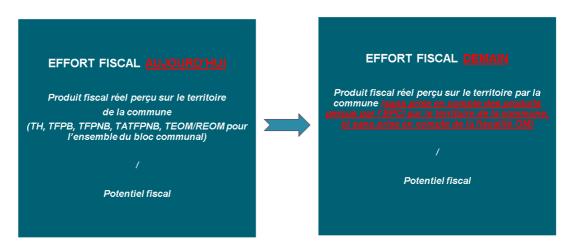
ID: 064-216401299-20220301-2022_03_06_01-BF

LE NOUVEAU CALCUL DU POTENTIEL FINANCIER



- L'effort fiscal (EF), qui détermine la pression fiscale supportée par les ménages au niveau communal et intercommunal, sera recentré au seul niveau communal.

LE NOUVEAU CALCUL DE L'EFFORT FISCAL



Ces modifications pourront avoir des répercussions sur les dispositifs de dotations et de péréquation : :

- Diminution plus rapide de la dotation forfaitaire
- Augmentation du prélèvement opéré par le fonds de péréquation communal et intercommunal
- Progression moindre de la dotation de solidarité urbaine

Une modification d'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sur les logements sociaux et intermédiaires

L'article 177 a pour objectif de ne pas freiner la construction de logements sociaux. Ils font l'objet actuellement d'une exonération de TFPB, seule taxe perçue sur les logements « principaux » par les communes et EPCI à fiscalité propre depuis la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales. L'exonération n'est pas remise en cause mais elle sera compensée par l'Etat pendant 10 ans pour l'ensemble des logements sociaux faisant l'objet d'un agrément entre le 1^{er} janvier 2021 et le 30 juin 2026.



Envoyé en préfecture le 03/03/2022

Reçu en préfecture le 03/03/2022

Affiche le U d g é t air e s

ID: 064-216401299-20220301-2022_03_06_01-BF

Une continuité de soutien à l'investissement local

Les dotations d'investissement allouées pour 2022 s'élèvent à 2,1 milliards d'€, montant en hausse (lié surtout à la DSIL) comparativement à 2021 :

- Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1046 millions d'€
- Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 907 millions d'€ (soit + 337 millions par rapport à 2021)
- Dotation de politique de la ville (DPV) : 150 millions d'€

La loi de Finances par son article 192 mentionne qu'à compter du 1^{er} janvier 2023, les subventions DETR, de la DPV, de la DSIL devront être notifiées pour au moins 80% du montant des crédits répartis pour l'exercice en cours, durant le 1^{er} semestre de l'année civile.

Une modification du régime de responsabilité financière des gestionnaires publics

L'article 168 de la loi de Finances 2022 autorise le gouvernement à créer par ordonnance un nouveau régime juridictionnel unifié de responsabilité de gestionnaires publics.

Une rénovation en profondeur du régime de responsabilité des ordonnateurs et des comptables publics est à prévoir.

Dans le régime actuel :

- Le comptable public est soumis à une responsabilité personnelle et pécuniaire mise en jeu par la Cour des Comptes (CDC) et les Chambres Régionales et Territoriales des Comptes (CRTC)
- L'ordonnateur est justiciable devant la Cour de discipline budgétaire et financière (CDBF)

En conservant la séparation fondamentale ordonnateur/comptable, il sera défini un nouveau régime unifié de responsabilité financière qui serait applicable à l'ensemble des agents publics.

Ces nouvelles dispositions engloberaient l'ensemble des acteurs de la chaîne financière et des sanctions plus efficaces et plus ciblées pour tout préjudice financier significatif en cas de négligences et de carences graves.

Des ordonnances seront prises dans un délai de six mois pour entrer en vigueur dès le 1er janvier 2023.



Envoyé en préfecture le 03/03/2022

Reçu en préfecture le 03/03/2022

Affliché le budgétaires

ID: 064-216401299-20220301-2022_03_06_01-BF

Les orientations budgétaires de la collectivité pour 2022

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la **gestion** courante des services de la commune.

La crise sanitaire à laquelle nous sommes confrontés depuis le début de l'année 2020 a fragilisé le budget, particulièrement sa section de fonctionnement. En effet, l'arrêt quasi-total du pays durant les deux confinements a entraîné la fermeture des services publics locaux (écoles, restauration scolaire, crèches, centres de loisirs, équipements sportifs et culturels) dont certains sont générateurs de recettes et contribuent à l'équilibre du budget.

Dans le même temps, afin de répondre aux besoins des habitants et assurer la sécurité des services, des dépenses supplémentaires ont été engagées (achats de masques tissus et chirurgicaux, gel hydoalcoolique, aménagement des bâtiments, marchés complémentaires de nettoyage), des distributions de masques ont été organisées.

Durant cette période l'ensemble des agents est resté mobilisé, assurant le fonctionnement des services publics indispensables. L'accueil a été assuré dans les crèches et groupes scolaires, y compris durant les confinements, les équipements sportifs et culturels ont été entretenus et ouverts dès que cela a été possible, l'entretien des voiries et espaces verts de la commune a été assuré, le télétravail a été organisé afin que les services adaptent leur fonctionnement à la gestion de la crise.

Le rapport d'orientations budgétaires 2022 prend en compte les difficultés rencontrées au cours de l'année précédente en

- maîtrisant les charges de personnel dont l'augmentation est essentiellement liée aux évolutions de carrières des agents (changements d'échelons, de grade, départs à la retraite, etc...)
- **stabilisant les dépenses** permettant d'assurer le fonctionnement des services (charges à caractère général).
- maintenant le niveau des aides aux associations et au CCAS



Affiche le b u d g é t a i r e s

ID: 064-216401299-20220301-2022_03_06_01-BF

Les charges

Les dépenses de personnel

La structure du budget

	2017	2018	2019	2020	2021	OB 2022
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	12 886 103€	12 897 454 €	13 483 911 €	13 466 764 €	13 923 216 €	14 294 739 €
Dépenses de personnel et assimilés	8 443 669 €	8 452 785 €	8 597 059 €	8 809 371 €	9 076 215 €	9 339 421 €
Ratio de la masse salariale / DRF	65,4%	64,6 %	63,8 %	65,4 %	65,2%	65,3%

En 2022, le budget consacré aux dépenses de personnel est estimé à 9 339 421 €, calculé chaque année à partir du Compte administratif prévisionnel de l'année précédente auquel s'ajoutent notamment :

- Le GVT (glissement vieillesse technicité) lié aux avancements d'échelon, de grade de promotion interne, aux intégrations dans la fonction publique d'agents contractuels sur des postes permanents, estimé à 167 500 €
- La dernière revalorisation des grilles indiciaires de rémunérations estimée à 43 300 €
- Le versement de la prime d'inflation de 25 500 € (totalement compensée par l'Etat)
- Le besoin en remplacement et en renforts lié à de l'absentéisme estimé à 35 000 €

Structure de l'évolution des effectifs

	EFFECTIF PO	DURVU au 1er janvier	de l'année
	TITULAIRES	NON TITULAIRES	TOTAL
2015	15 194 37		231
2016	193	34	227
2017	193	73	266
2018	194	74	268
2019	192	73	265
2020	188	83	271
2021	184	100	284
2022	185	98	283

Le nombre des agents non titulaires a connu une forte augmentation depuis 2017 en raison, notamment, de l'intégration des agents interclasses et ASE dans la catégorie "non titulaires".

L'évolution à la hausse de l'effectif des non titulaires depuis 2019 est essentiellement due à :

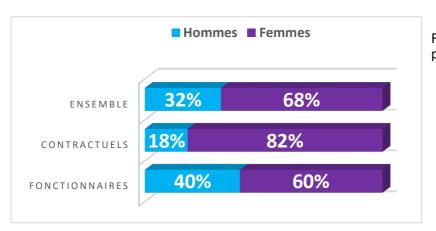
- des départs à la retraite majoritairement remplacés par des contractuels
- des agents en "longue maladie" nécessitant un remplacement sur leur poste de travail
- des restructurations de services suite à des mutations
- la remunicipalisation de l'entretien de certains groupes scolaires

A l'occasion de chaque départ d'agent titulaire, une réflexion est menée pour optimiser la gestion des services et le besoin ou non de procéder à un remplacement.



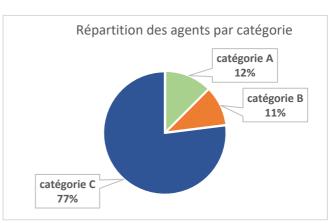
Envoyé en préfecture le 03/03/2022 Reçu en préfecture le 03/03/2022 Affiché le budgétaires

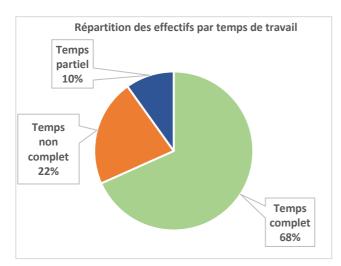
ID: 064-216401299-20220301-2022_03_06_01-BF



Répartition des agents de la collectivité par genre et par statut

23 % des agents relèvent des catégories de cadre d'emplois A et B.





Près des 2/3 des agents travaillent à temps complet.

Les agents à temps non complet se retrouvent essentiellement dans la filière animation, en crèche et dans le service entretien des bâtiments communaux. Le travail à temps partiel correspond à un temps partiel choisi.



Envoyé en préfecture le 03/03/2022 Reçu en préfecture le 03/03/2022 Affiché le budgétaires

ID: 064-216401299-20220301-2022_03_06_01-BF

Les charges à caractère général

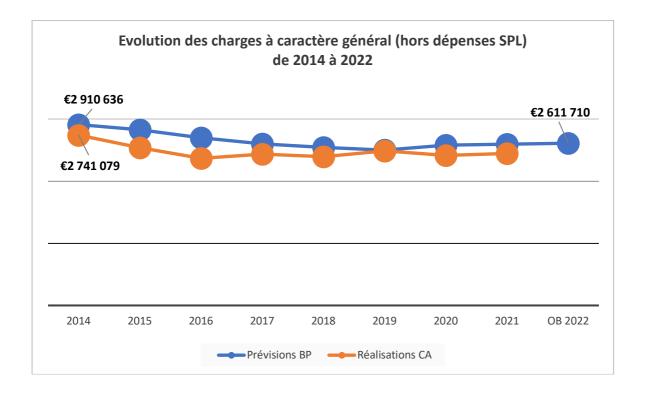
Pour maintenir les marges de manœuvre aux investissements de la collectivité, la continuité des niveaux des dépenses courantes est reconduite en 2022 avec de grandes incertitudes liées aux coûts de fluides (RCU...)

Par rapport au BP 2021 et en valeurs constantes, ce chapitre s'élèverait à **2,6 millions d'€** (hors dépenses liées à la SPL restauration). Ce niveau reste identique à celui du BP 2021, soit moins de 19% % des dépenses réelles de fonctionnement.

Il doit permettre d'assurer la poursuite des activités et services publics des trois pôles de la collectivité :

Pôle proximité : 1 161 719 € (45%)
Pôle technique : 969 070 € (37%)
Pôle ressources : 480 921 € (18%)

Ci-dessous, le graphique de l'évolution des charges à caractère général entre 2014 et aujourd'hui (hors dépenses SPL), met en évidence la maitrise des charges à caractère général tout en optimisant les missions de service public auprès de la population :



SPL Restauration

Comme depuis 2019 et depuis avril 2021 avec l'intégration des charges de frais de repas du CCAS, il sera inscrit la somme de 553 000 € et refacturation trimestrielle auprès de la Maison de l'Enfance et du CCAS pour neutraliser partiellement ce coût sur le budget communal.

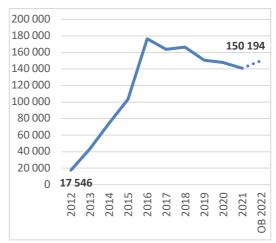


Le fonds de péréquation intercommunal (FPIC)

Créé en 2012, le **Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales** (FPIC) a pour objectif une meilleure redistribution des richesses entre les communes et les intercommunalités.

La contribution de la Ville s'est élevée à 140 999 € en 2021, la ponction cumulée depuis 2012 sur les ressources fiscales communales s'élèverait à 1,3 million d'€.

Après une baisse de -6,6% entre 2020 et 2021, la contribution devrait se situer à 150 194 € en 2022 soit + 6.5% par rapport à 2021.

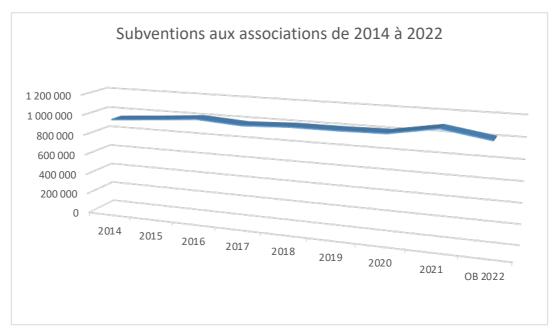


Les subventions

Ce chapitre couvre les subventions en direction de l'établissement public Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et au bénéfice des associations billéroises. Il représente 7,1 % des dépenses de fonctionnement pour un montant de l'ordre de 1 020 000 €

L'évolution principale entre 2021 et 2022 s'explique par :

- les versements exceptionnels à l'ONG SAKOBISOA en raison des actions reportées en 2021 à Madagascar en raison de la crise sanitaire
- des nouvelles modalités de versement du CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) par la CAF dont les aides seront directement versées sur le compte de la Maison de l'Enfance entraînant une minoration proportionnelle de la subvention accordée par la commune



Une analyse précise de la situation de chaque association est menée au cas par cas par les différentes commissions municipales



Envoyé en préfecture le 03/03/2022 Reçu en préfecture le 03/03/2022 Affiché le budgétaires

ID: 064-216401299-20220301-2022_03_06_01-BF

Les autres charges de gestion courante

Ce chapitre s'élèverait à 370 000 € soit 2,5 % des dépenses de fonctionnement.

Les principales dépenses de ce chapitre sont réparties comme suit :

- Les indemnités, les frais de formation et les frais de mission des élus pour 50 %,
- Les participations aux divers organismes publics tels IDELIS au titre de gratuités de transports (576 habitants concernés), les diverses cotisations aux syndicats et notamment les contributions obligatoires d'analyses pour 40%,
- Les contributions liées au domaine de l'éducation et scolaire tels les crédits coopératifs et les participations aux frais de scolarité des communes pour 10 %,

L'endettement communal

En 2021, la Ville de Billère a contracté un prêt de 1 000 000 € pour une durée de 20 ans à un taux fixe garanti de 0,78 % au titre des Investissements 2021 (reports 2020 compris) ;

Au 1er janvier 2022, l'encours de la dette s'élève à 12,2 millions d'€.

La dette de la Ville est composée de 22 emprunts, tous à taux fixe. Tous ces emprunts sont donc classés en 1A selon la charte de bonne conduite dite de Gissler.

Le taux moyen de l'ensemble de la dette communale est de 3,06%

La structure de la dette actuelle au 01/01/2022 et l'évolution de l'encours

Répartition par organisme bancaire

Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE D'EPARGNE	4 655 010 €	37,97%
CREDIT AGRICOLE	1 639 787 €	13,38%
DEXIA CL	1 630 760 €	13,30%
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	1 130 000 €	9,22%
SOCIETE GENERALE	990 000 €	8,08%
SFIL CAFFIL	848 333 €	6,92%
CREDIT MUTUEL	830 661 €	6,78%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	500 000 €	4,08%
Caisse Allocations Familiales	35 000 €	0,29%
Ensemble des prêteurs	12 259 552 €	100,00%



CRD : Capital Restant Dû

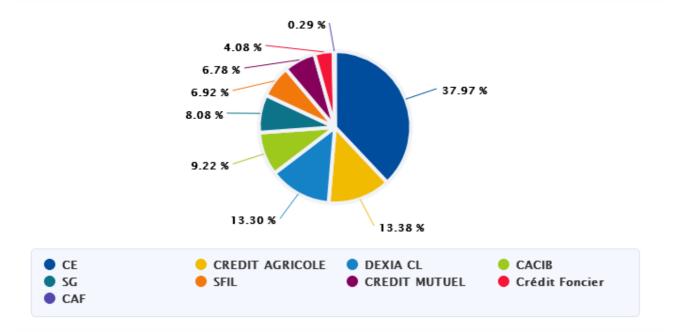


Envoyé en préfecture le 03/03/2022

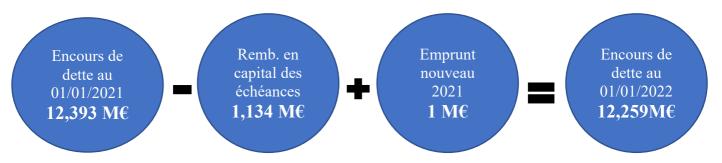
Reçu en préfecture le 03/03/2022

Affiché le bud g é t aires

ID: 064-216401299-20220301-2022_03_06_01-BF



La continuité de baisse de l'encours de la dette



Pour 2022, les charges d'intérêts s'élèveront à 370 000 € et représentent 2,5% des dépenses réelles de fonctionnement. Le remboursement la dette en capital s'élève pour 2022 à 1 230 000 €.

Le ratio de capacité de désendettement (encours de dette / Epargne brute) **exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que la collectivité rembourse l'intégralité de sa dette** en y consacrant la totalité de son autofinancement disponible.

Ce ratio exprimé en années mesure la solvabilité financière des collectivités.

Ce ratio stabilisé depuis 6 ans baisserait pour atteindre **6,4 années** en 2021, ratio maîtrisé face à la baisse des dotations de l'Etat et aux efforts de gestion.

Les dépenses de fonctionnement de la commune évolueraient de 1,08 % entre le budget primitif 2021 et les orientations budgétaires 2022 et s'élèveraient ainsi à 14 311 901 €.



Envoyé en préfecture le 03/03/2022

Reçu en préfecture le 03/03/2022

Áffiche le U d g é t a i r e s

ID: 064-216401299-20220301-2022_03_06_01-BF

Les ressources

Les recettes de la Ville reposent traditionnellement sur les deux piliers que constituent les dotations (16% dont 7% de DGF) et la fiscalité (62%)

Les dotations

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Malgré une DGF du bloc communal « figée » pour 2022, cela impose une baisse des composantes pour alimenter notamment la dotation « biodiversité ».

La DGF 2022 s'établirait à un peu plus de 1 million d'euros soit – 3 % (environ -30 000 €) par rapport à 2021.

Ci-dessous l'évolution de cette dotation depuis la récurrence des baisses depuis 2013 :

Composantes de la DGF	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	OB 2022
Part dynamique population			-701	8 018	-16 215	-21 584	-16 765	-18 234	-14 629	16 942
Ecrêtement			-57 658	-56 998	-62 486	-45 861	-45 676	-37 228	-44 356	-48 274
Contribution au redressement										
des comptes publics		-109 407	-268 090	-268 115	-132 781	0	0	0	0	0
Montant DGF	2 336 726 €	2 226 386 €	1 899 937 €	1 582 842 €	1 371 360 €	1 303 915 €	1 241 474 €	1 186 012 €	1 127 027 €	1 095 695 €
Perte de ressources par an	- 27 158€	- 109 407 €	- 326 449 €	- 317 095 €	- 211 482 €	- 67 445 €	- 62 441 €	- 55 462 €	- 58 985 €	- 31 332 €
cumul de la baisse de la DGF sur 2013-2022										- 1 267 256 €

La DGF pour l'exercice 2022 verrait :

- Une hausse de l'écrêtement annuel servant de variables d'ajustement pour d'autres composantes de dotations comme la dotation de solidarité urbaine.
- Par contre la part de la population augmenterait en 2022.

Les tableurs ci-dessous comparent la DGF prévisionnelle selon les deux modes de calcul des indicateurs financiers décidés par la Loi de Finances 2022 :

Dotation forfaitaire estimée avec un seuil d'écrêtement à 75% (avant 2022) :

	2021	2022
DF N-1 après retraitement	1 186 012€	1127027€
Variation population	-14629€	16 942€
Ecrêtement	44 356 €	44 738 €
Dotation forfaitaire totale	1 127 027 €	1 099 231 €

Dotation forfaitaire estimée avec un seuil d'écrêtement à 85% (dès 2022) :

	2021	2022
DF N-1 après retraitement	1 186 012€	1127027€
Variation population	-14629€	16 942€
Ecrêtement	44 356 €	48 274€
Dotation forfaitaire totale	1 127 027 €	1 095 695 €

Selon les estimations connues à ce jour, la Ville de Billère verrait son écrêtement augmenté de 3 536 € en 2022.



Envoyé en préfecture le 03/03/2022

Reçu en préfecture le 03/03/2022

Augmentation des autres dotations

Après une augmentation l'an dernier, la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) perçue par la Ville de Billère devrait progresser en 2022 de 2,3 % pour atteindre 322 881 € soit un abondement de 7 401 €.

La Dotation Nationale de Péréquation (DNP), disparait en 2021 au profit des autres variables d'ajustement (dernier versement en 2020 pour 9 104 €).

La réévaluation des compensations d'exonérations fiscales de taxe foncière de logement social.

Face au flou de l'article 177 de la loi de de Finances prévoyant un dispositif de réévaluation de ces compensations, il sera demandé aux services fiscaux l'évaluation de cette réforme et le mode de compensation retenu pour la collectivité.

Les produits des services et du domaine

La crise sanitaire a pénalisé certaines fréquentations surtout la piscine et les activités de trinquet. Pour autant, les recettes du domaine ont un taux de réalisation de 98% par rapport au BP 2021sur les bonnes fréquentations des cantines municipales.

Pour 2022, il est projeté un maintien des produits des domaines et services communaux par rapport au BP 2021.

Les recettes de service publics sont réparties comme suit :

- La restauration scolaire: 41 %,
- La petite enfance : 38 %,
- Le sport : 15 % (piscine, tringuet)
- Les activités de jeunesse, famille, senior : 7 %,

Auxquelles on ajoute les recettes de domaine et de remboursement par d'autres organismes (comme les frais des repas de la SPL), le tout représentant **885 500 € soit 6 % des recettes**.

Les autres impôts et taxes

Les dotations communautaires

Pour Billère, l'attribution de compensation communautaire s'élèverait pour 2022 à **1 347 661** € prenant en compte les décisions prises par le Conseil communautaire à la dernière commission des charges transférées :

- sur la charge retenue annuellement liée au transfert de la voirie communautaire pour 1 768 € (CLECT 2014)
- sur la nouveauté 2022 liée au reversement annuel du SDIS à toute commune membre soit pour Billère la somme de 314 120 € (CLECT 2022)



Envoyé en préfecture le 03/03/2022 Reçu en préfecture le 03/03/2022

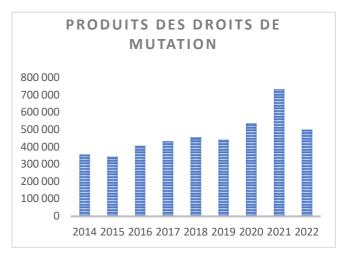
Les droits de mutations

Après avoir progressé entre 2015 et 2020 de 346 000 € à 536 706€, les droits de mutation se sont envolés à hauteur de 733 648 € en 2021.

Ces prélèvements sont effectués par les notaires qui reversent ensuite la somme au département et à la commune où se situent les logements.

Les prévisions pour 2022 sont évaluées à 500 000 €.

Cela représente 24% des recettes de ce chapitre 73 (hors fiscalité locale).



Les autres taxes

<u>La taxe sur la consommation finale d'électricité</u> représente 7 % de ce chapitre et devrait reste stable en 2021 à hauteur de 150 000 €.

<u>La taxe locale sur les enseignes et panneaux publicitaires (TLPE)</u> aujourd'hui stable représente 2% de ce chapitre. Elle devrait s'élever à 52 000 € pour 2022.

La fiscalité directe locale

En 2022, après la suppression de la taxe d'habitation en 2021, il est proposé de reconduire les taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties votés en 2021.

TAUX COMMUNAUX	2021	2022
TAXE FONCIERE BATI	41,05	41,05
TAXE FONCIERE NON BATI	47,54	47,54

0% d'évolution de taux de fiscalité

Revalorisation forfaitaire des bases déterminée par référence à l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation harmonisée du mois de novembre de l'année précédente (IPCH) est fixé à **3,4%** : indice définitif publié par le gouvernement



Envoyé en préfecture le 03/03/2022 Reçu en préfecture le 03/03/2022 Affiché le budgétaires

ID: 064-216401299-20220301-2022_03_06_01-BF

A partir des notifications des bases 2021, ajustées de la revalorisation forfaitaire 2022, le produit fiscal attendu pourrait s'établir au titre de 2022 :

	2021	2022
TAXE HABITATION		
Base nette imposable TH sur les Résidences Secondaires	1 182 433	1 222 636
Taux THRS	17,46%	17,46%
PRODUIT de THRS	206 453	213 472
Base nette imposable TH sur les Logements Vacants	299 379	309 558
Taux THLV	17,46%	17,46%
PRODUIT de THLV	52 272	54 049
TAXE SUR LE FONCIER BATI		
Base nette imposable TF sur le foncier bâti	19 388 572	20 047 783
Taux THFB	41,05%	41,05%
lissage 2021	12805,00	
TOTAL sans coef correcteur	7 971 814	8 229 615
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	40.00=	/2.22
Base nette imposable TF sur le foncier non bâti	19 327	19 327
Taux THFNB	47,54%	47,54%
PRODUIT de THFNB	9 188	9 188
TOTAL PRODUIT FISCAL brut sans coef correcteur	8 239 726	8 506 324
m 1	. == . ===	
coefficient correcteur	1 771 795	1 771 795
TOTAL PRODUIT FISCAL	10 011 521	10 278 119
pour info - CA 2021 compte 73111	10 025 817	

L'écart entre le montant perçu au CA 2021 et le produit fiscal brut relève de régularisations de rôles antérieurs.

La variation obtenue du **produit fiscal** de BP à OB serait de **2,64**% avec un montant de 10,2 millions d'€.

Les recettes de fonctionnement de la commune évolueraient de 3,69 % entre le budget primitif 2021 et les orientations budgétaires 2022 et s'élèveraient ainsi à 16 461 500 € sans augmenter le taux de taxe foncière



La politique d'investissements

Les priorités 2022

Le programme d'investissement 2022 s'élèverait à **3,3 millions d'euros**, hors reports 2021 estimés à 0,6M€ (détails page 23).

Les projets présentés couvrent l'ensemble des opérations d'investissements nécessaires à la réalisation des missions de services publics assurées par la commune :

Amélioration du cadre de vie des billérois par :

- le maintien des dépenses nécessaires à l'entretien de la voirie
- la réhabilitation de l'Avenue du Château d'Este, inscrite dans le schéma directeur des mobilités actives, avec l'aménagement de pistes cyclables et de cheminements piétons de part et d'autre
- l'extinction de l'éclairage public entre minuit et 5 h du matin
- le maintien d'une politique de végétalisation des espaces publics
- achèvement de la réhabilitation du parking du bâtiment « ex EDF » avenue de la Résistance et aménagement de l'espace du nouveau pôle médical

Entretien et l'embellissement des établissements scolaires

- D'importants moyens seront consacrés aux travaux nécessaires dans les 5 établissements scolaires et les cantines ainsi qu'à l'achat du mobilier. Le ravalement d'une façade du GS Lalanne sera notamment réalisé en raison de la dégradation des murs extérieurs fragilisant le bâtiment.
- Poursuite du programme de réhabilitation des toilettes
- Renouvellement des PC de fonds de classes suite à l'installation de tableaux numériques interactifs (TNI) dans tous les groupes scolaires
- Projet de végétalisation des cours d'écoles en partenariat avec le CAUE

Entretien et embellissement des équipements sociaux et associatifs

- Achat de mobilier et travaux sur la crèche Optimômes
- Engagement des travaux de modernisation de la crèche Babil
- Engagement des travaux de réhabilitation et d'agrandissement du Jardin de Toni
- Installation des services de la PMI dans l'ancienne conciergerie du GS Marnières

Démocratie participative, vie associative et Économie Sociale et Solidaire

- Renouvellement du budget participatif
- Réalisation d'une aire de jeux sur le secteur du Lacaou à l'issue d'une démarche participative

La ville durable et la transition énergétique

- Actions menées dans le cadre du programme FASILAVELO
- Lancement des travaux d'économie d'énergie sur les bâtiments municipaux dans le cadre du rapport Conseil en Orientation Énergétique (COE) 2020
- Engagement des travaux pour une ombrière photovoltaïque sur le parking de la cité municipale

Culture

- Soutien au projet d'art urbain « connexion » par l'achat de fresques réalisées sur des bâtiments municipaux
- Restauration de pierres tombales et de sépultures à fort potentiel patrimonial (Baron d'Este, Markham)
- Report de la construction d'une nouvelle salle de spectacle en 2023/2024

Secteur sportif

 Entretien et aménagements des équipements sportifs de la commune (stades, sporting d'Este, courts de tennis, piscine, gymnases, etc)

Mise en conformité et accessibilité des bâtiments

- Aménagements de nouveaux locaux accessibles pour la PMI à l'ancienne conciergerie du GS Marnières
- Poursuite du programme de mise en accessibilité des bâtiments communaux



Orienta

Envoyé en préfecture le 03/03/2022 Reçu en préfecture le 03/03/2022 Affiché le budgétaires

ID: 064-216401299-20220301-2022_03_06_01-BF

Le financement de ces investissements

Outre l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement une fois la dette en capital payée, les principales recettes prévisionnelles seraient :

- Les fonds propres Fonds de Compensation de TVA (FCTVA) et les Taxes d'Aménagement (TAM) pour 370 000 €
- Les cessions d'immobilisation pour 350 000€
- Les subventions d'investissement et fonds de concours sollicités pour 568 896 €

Afin de financer les 3,9 millions de dépenses d'investissement (3,3 M€ d'opérations nouvelles et 0,6 M€ de restes à réaliser), il serait envisagé un emprunt d'équilibre de plus d'un million d'€ (hors résultats reportés).

Toutefois, cette ressource sera utilisée en fonction de l'affectation de résultat 2021 et du besoin de financement des investissements.

L'objectif majeur est de maitriser la situation financière pour constituer des marges de manœuvre pour la programmation pluriannuelle d'investissement 2022-2026



Envoyé en préfecture le 03/03/2022

Reçu en préfecture le 03/03/2022

Affiche le b u d g é t a i r e s ID: 064-216401299-20220301-2022_03_06_01-BF

PREVISIONS INVESTISSEMENTS 2022 (RAR compris)

Projets	OB 2022	Subventions Recettes	Part Ville
Projets transversaux	714 760 €	538 471 €	347 401 €
ZAC Centre-Ville	100 000 €		100 000 €
EPFL convention 0100-129-1810 annuité acquisition 30/09/2019 TDF Achat terrain ex EDF à l'EPFL	57 359 € 279 843 €	250 000 €	29 843 €
Participation obligatoire projet habitat et humanisme Villa St Odile	60 000 €		60 000 €
Climatisation Poste République - finitions	1098€		1 098 €
Clôtures PGC Vente logement Ecole Laffitte	100 000 €	30 000 €	70 000 €
RCU Desemboueur Optimomes et Marnières	16460€	100 000 C	16 460 €
Extension Club house BHB Sporting d'Este	100 000 €	30 000 €	70 000 €
Solde subvention Région pour la Halle Solde DETR Abords de la Halle	1	100 688 € 27 783 €	
	1 582 576 €		
Travaux voirie - bâtiments - Espaces verts		383 896 €	1 240 794 €
Travaux de voirie	411 895 € 81 782 €	123 896 €	411 895 € 0 €
Parking ex EDF (fonds de concours Agglo + subvention Agence de l'Eau) Schéma directeur des mobilités actives - Avenue du château d'Este	725 000 €	250 000 €	
Eclairage public	128 755 €		128 755 €
Mobilier urbain	5000€		5 000 €
Fourniture poteaux incendie voie publique	12814€		12814€
Bâtiments cité municipale et Mairie (étanchéité, réfection couverture bâtiment Nord, divers travaux)	47 200 €		47 200 €
Patrimoine communal - Eglise Saint Laurent (local de rangement dans la sacristie)	15 000 €		15 000 €
Sécurité ERP (conformité incendie)	32 000 €		32 000 €
Qualité de l'air dans les bâtiments municipaux	23 830 €		23 830 €
Equipements Espaces verts (tondeuse autoportée, arbres et arbustes, caniparc)	46 500 €		46 500 €
Renouvellement parc véhicules (Piaggio à remplacer, réparation MIA ou achat véhicule electrique, bras gru	52800€	10 000 €	42 800 €
Etablissements scolaire	434 490 €	10 000 €	424 490 €
Travaux établissements scolaires + cantines	240 914 €		240 914 €
Façades école Lalanne	6 000 €		6 000 €
Plan numérique école - finalisation installation ENI + informatique	54 476 €		54 476 €
Sécurisation des établissements scolaires (visiophones, clôtures, systèmes d'alarme)	43 100 €	10 000 €	33 100 €
Cours d'écoles - végétalisation, aménagements	30 000 €		30 000 €
Réfection toilettes école Lalanne + VMC	60 000 €		60 000 €
Equipements sociaux et associatifs	521 599 €	154 084 €	377 515 €
Crèche Optimômes	24 444 €		24 444 €
Crèche Babil	146 252 €	50 000 €	
Agora (Ventilation VMC des locaux)	3 500 €		3 500 €
Centre d'animation Le Lacaou Subv projet numérique	11 288 €	10 000 €	11 288 €
Jardin de Toni (réhabilitation, extension, abris vélos, clôture)	216 629 €	50 000 €	166 629 €
Locaux PMI Marnières			
	90 000 €	44 084 €	45 916 €
ALB		ll i	29 486 €
Démocratie participative et vie associative, ESS	136 605 €	0 €	136 605 €
		0€	136 605 € 56 605 €
Démocratie participative et vie associative, ESS	136 605 €	0€	
Démocratie participative et vie associative, ESS Budget participatif Aires de jeux	136 605 € 56 605 € 80 000 €	0€	56 605 €
Démocratie participative et vie associative, ESS Budget participatif Aires de jeux Ville durable, transition énergétique	136 605 € 56 605 € 80 000 € 138 401 €		56 605 € 80 000 € 138 401 €
Démocratie participative et vie associative, ESS Budget participatif Aires de jeux Ville durable, transition énergétique Ombrières cité municipale (tableaux des bornes de recharge électrique)	136 605 € 56605 € 80000 € 138 401 € 15000 €		56 605 € 80 000 € 138 401 € 15 000 €
Démocratie participative et vie associative, ESS Budget participatif Aires de jeux Ville durable, transition énergétique	136 605 € 56 605 € 80 000 € 138 401 €		56 605 € 80 000 € 138 401 €
Démocratie participative et vie associative, ESS Budget participatif Aires de jeux Ville durable, transition énergétique Ombrières cité municipale (tableaux des bomes de recharge électrique)	136 605 € 56605 € 80000 € 138 401 € 15000 €		56 605 € 80 000 € 138 401 € 15 000 €
Démocratie participative et vie associative, ESS Budget participatif Aires de jeux Ville durable, transition énergétique Ombrières cité municipale (tableaux des bornes de recharge électrique) Travaux économies d'energie (Inter-energie, rapport COE 2020, divers)	136 605 € 56 605 € 80 000 € 138 401 € 15 000 € 83 401 €		56 605 € 80 000 € 138 401 € 15 000 € 83 401 €
Démocratie participative et vie associative, ESS Budget participatif Aires de jeux Ville durable, transition énergétique Ombrières cité municipale (tableaux des bornes de recharge électrique) Travaux économies d'energie (Inter-energie, rapport COE 2020, divers) Micro forêt urbaine / végétalisation de la ville	136 605 € 56 605 € 80 000 € 138 401 € 15 000 € 83 401 € 40 000 €	0 €	56 605 € 80 000 € 138 401 € 15 000 € 83 401 € 40 000 €
Démocratie participative et vie associative, ESS Budget participatif Aires de jeux Ville durable, transition énergétique Ombrières cité municipale (tableaux des bornes de recharge électrique) Travaux économies d'energie (Inter-energie, rapport COE 2020, divers) Micro forêt urbaine / végétalisation de la ville Culture Salle de spectacle Projet art urbain (Sporting, Neocity, etc)	136 605 € 56605 € 80000 € 138 401 € 15000 € 40000 € 136 722 € 131722 € 5000 €	0 €	56 605 € 80 000 € 138 401 € 15 000 € 83 401 € 40 000 € 156 722 € 131 722 € 5 000 €
Démocratie participative et vie associative, ESS Budget participatif Aires de jeux Ville durable, transition énergétique Ombrières cité municipale (tableaux des bornes de recharge électrique) Travaux économies d'energie (Inter-energie, rapport COE 2020, divers) Micro forêt urbaine / végétalisation de la ville Culture Salle de spectacle Projet art urbain (Sporting, Neocity, etc) Divers (restauration pierres tombales Markham, sépulture Baron d'Este)	136 605 € 56605 € 80000 € 138 401 € 15000 € 83401 € 40000 € 131722 € 5000 € 10000 €	0 €	56 605 € 80 000 € 138 401 € 15 000 € 83 401 € 40 000 € 136 722 € 5 000 € 10 000 €
Démocratie participative et vie associative, ESS Budget participatif Aires de jeux Ville durable, transition énergétique Ombrières cité municipale (tableaux des bornes de recharge électrique) Travaux économies d'energie (Inter-energie, rapport COE 2020, divers) Micro forêt urbaine / végétalisation de la ville Culture Salle de spectacle Projet art urbain (Sporting, Neocity, etc) Divers (restauration pierres tombales Markham, sépulture Baron d'Este) Equipement salle de Lacaze	136 605 € 56 605 € 80 000 € 138 401 € 15 000 € 83 401 € 40 000 € 137 722 € 5000 € 10 000 €	0€	56 605 € 80 000 € 138 401 € 15 000 € 83 401 € 40 000 € 156 722 € 5000 € 10 000 €
Démocratie participative et vie associative, ESS Budget participatif Aires de jeux Ville durable, transition énergétique Ombrières cité municipale (tableaux des bornes de recharge électrique) Travaux économies d'energie (Inter-energie, rapport COE 2020, divers) Micro forêt urbaine / végétalisation de la ville Culture Salle de spectacle Projet art urbain (Sporting, Neocity, etc) Divers (restauration pierres tombales Markham, sépulture Baron d'Este) Equipement salle de Lacaze Sports	136 605 € 56605 € 80000 € 138 401 € 15000 € 83401 € 40000 € 131722 € 5000 € 10000 € 174 994 €	0 €	56 605 € 80 000 € 138 401 € 15 000 € 83 401 € 40 000 € 156 722 € 5 000 € 10 000 € 159 994 €
Démocratie participative et vie associative, ESS Budget participatif Aires de jeux Ville durable, transition énergétique Ombrières cité municipale (tableaux des bornes de recharge électrique) Travaux économies d'energie (Inter-energie, rapport COE 2020, divers) Micro forêt urbaine / végétalisation de la ville Culture Salle de spectacle Projet art urbain (Sporting, Neocity, etc) Divers (restauration pierres tombales Markham, sépulture Baron d'Este) Equipement salle de Lacaze Sports Aménagement et entretien des équipements sportifs (tracteur tondeuse, masse filtrante, filets protection)	136 605 € 56605 € 80000 € 138 401 € 15000 € 83401 € 40000 € 136 722 € 131722 € 5000 € 10000 € 174 994 € 51194 €	0€	56 605 € 80 000 € 138 401 € 15 000 € 83 401 € 40 000 € 156 722 € 5 000 € 10 000 € 159 994 € 51 194 €
Démocratie participative et vie associative, ESS Budget participatif Aires de jeux Ville durable, transition énergétique Ombrières cité municipale (tableaux des bornes de recharge électrique) Travaux économies d'energie (Inter-energie, rapport COE 2020, divers) Micro forêt urbaine / végétalisation de la ville Culture Salle de spectacle Projet art urbain (Sporting, Neocity, etc) Divers (restauration pierres tombales Markham, sépulture Baron d'Este) Equipement salle de Lacaze Sports Aménagement et entretien des équipements sportifs (tracteur tondeuse, masse filtrante, filets protection) Nettoyage / rénovation piste d'athlètisme du stade d'Este	136 605 € 56605 € 80000 € 138 401 € 15000 € 83401 € 40000 € 131722 € 5000 € 10000 € 174 994 €	0€	56 605 € 80 000 € 138 401 € 15 000 € 83 401 € 40 000 € 156 722 € 5 000 € 10 000 € 159 994 €
Démocratie participative et vie associative, ESS Budget participatif Aires de jeux Ville durable, transition énergétique Ombrières cité municipale (tableaux des bornes de recharge électrique) Travaux économies d'energie (Inter-energie, rapport COE 2020, divers) Micro forêt urbaine / végétalisation de la ville Culture Salle de spectacle Projet art urbain (Sporting, Neocity, etc) Divers (restauration pierres tombales Markham, sépulture Baron d'Este) Equipement salle de Lacaze Sports Aménagement et entretien des équipements sportifs (tracteur tondeuse, masse filtrante, filets protection)	136 605 € 56 605 € 80 000 € 138 401 € 1500 € 83 401 € 40 000 € 137 722 € 5000 € 10 000 € 174 994 € 4000 €	0 €	56 605 € 80 000 € 138 401 € 15 000 € 83 401 € 40 000 € 156 722 € 10 000 € 10 000 € 159 994 € 4000 €
Démocratie participative et vie associative, ESS Budget participatif Aires de jeux Ville durable, transition énergétique Ombrières cité municipale (tableaux des bornes de recharge électrique) Travaux économies d'energie (Inter-energie, rapport COE 2020, divers) Micro forêt urbaine / végétalisation de la ville Culture Salle de spectacle Projet art urbain (Sporting, Neocity, etc) Divers (restauration pierres tombales Markham, sépulture Baron d'Este) Equipement salle de Lacaze Sports Aménagement et entretien des équipements sportifs (tracteur tondeuse, masse filtrante, filets protection) Nettoyage / rénovation piste d'athlétisme du stade d'Este Eclairage led equipements sportifs (gymnase Tetin, Tennis couverts) Terrains de padel (achat terrain, études, maîtrise d'œuvre)	136 605 € 56 605 € 80 000 € 138 401 € 15 000 € 83 401 € 40 000 € 137 722 € 10 000 € 174 994 € 4000 € 109800 € 10000 €	0 €	56 605 € 80 000 € 138 401 € 15 000 € 83 401 € 40 000 € 156 722 € 5000 € 10 000 € 159 994 € 4000 € 4000 € 10 000 €
Démocratie participative et vie associative, ESS Budget participatif Aires de jeux Ville durable, transition énergétique Ombrières cité municipale (tableaux des bornes de recharge électrique) Travaux économies d'energie (Inter-energie, rapport COE 2020, divers) Micro forêt urbaine / végétalisation de la ville Culture Salle de spectacle Projet art urbain (Sporting, Neocity, etc) Divers (restauration pierres tombales Markham, sépulture Baron d'Este) Equipement salle de Lacaze Sports Aménagement et entretien des équipements sportifs (tracteur tondeuse, masse filtrante, filets protection) Nettoyage / rénovation piste d'athlétisme du stade d'Este Eclairage led equipements sportifs (gymnase Tetin, Tennis couverts) Terrains de padel (achat terrain, études, maîtrise d'œuvre) Informatique - réseaux	136 605 € 56 605 € 80 000 € 138 401 € 15000 € 83 401 € 40 000 € 131 722 € 5000 € 10 000 € 174 994 € 4000 € 4000 €	0 €	56 605 € 80 000 € 138 401 € 15 000 € 83 401 € 40 000 € 156 722 € 131 722 € 10 000 € 10 000 € 159 994 € 4000 € 4000 € 94 800 €
Démocratie participative et vie associative, ESS Budget participatif Aires de jeux Ville durable, transition énergétique Ombrières cité municipale (tableaux des bornes de recharge électrique) Travaux économies d'energie (Inter-energie, rapport COE 2020, divers) Micro forêt urbaine / végétalisation de la ville Culture Salle de spectacle Projet art urbain (Sporting, Neocity, etc) Divers (restauration pierres tombales Markham, sépulture Baron d'Este) Equipement salle de Lacaze Sports Aménagement et entretien des équipements sportifs (tracteur tondeuse, masse filtrante, filets protection) Nettoyage / rénovation piste d'athlétisme du stade d'Este Eclairage led equipements sportifs (gymnase Tetin, Tennis couverts) Terrains de padel (achat terrain, études, maîtrise d'œuvre)	136 605 € 56 605 € 80 000 € 138 401 € 15000 € 83 401 € 40 000 € 137 722 € 10000 € 10000 € 174 994 € 4000 € 109800 € 10000 €	0 €	56 605 € 80 000 € 138 401 € 15 000 € 83 401 € 40 000 € 156 722 € 131 722 € 10 000 € 10 000 € 10 000 € 40 000 € 10 000 € 10 000 € 40 000 € 40 000 € 40 000 € 40 000 € 40 000 € 40 000 € 40 000 €
Démocratie participative et vie associative, ESS Budget participatif Aires de jeux Ville durable, transition énergétique Ombrières cité municipale (tableaux des bornes de recharge électrique) Travaux économies d'energie (Inter-energie, rapport COE 2020, divers) Micro forêt urbaine / végétalisation de la ville Culture Salle de spectacle Projet art urbain (Sporting, Neocity, etc) Divers (restauration pierres tombales Markham, sépulture Baron d'Este) Equipement salle de Lacaze Sports Aménagement et entretien des équipements sportifs (tracteur tondeuse, masse filtrante, filets protection) Nettoyage / rénovation piste d'athlétisme du stade d'Este Eclairage led equipements sportifs (gymnase Tetin, Tennis couverts) Terrains de padel (achat terrain, études, maîtrise d'œuvre) Informatique - réseaux Equipement informatique	136 605 € 56 605 € 80 000 € 138 401 € 15 000 € 83 401 € 40 000 € 137 722 € 5000 € 10 000 € 174 994 € 4000 € 109800 € 10000 € 24 488 € 24 488 €	0 € 0 € 15 000 € 15 000 €	56 605 € 80 000 € 138 401 € 15 000 € 83 401 € 40 000 € 156 722 € 131 722 € 10 000 € 10 000 € 159 994 € 4 000 € 94 800 € 10 000 € 24 488 € 24 488 €
Démocratie participative et vie associative, ESS Budget participatif Aires de jeux Ville durable, transition énergétique Ombrières cité municipale (tableaux des bornes de recharge électrique) Travaux économies d'energie (Inter-energie, rapport COE 2020, divers) Micro forêt urbaine / végétalisation de la ville Culture Salle de spectacle Projet art urbain (Sporting, Neocity, etc) Divers (restauration pierres tombales Markham, sépulture Baron d'Este) Equipement salle de Lacaze Sports Aménagement et entretien des équipements sportifs (tracteur tondeuse, masse filtrante, filets protection) Nettoyage / rénovation piste d'athlétisme du stade d'Este Eclairage led equipements sportifs (gymnase Tetin, Tennis couverts) Terrains de padel (achat terrain, études, maîtrise d'œuvre) Informatique - réseaux Equipement informatique Accessibilité	136 605 € 56 605 € 80 000 € 138 401 € 15 000 € 83 401 € 40 000 € 13722 € 5000 € 10 000 € 174 994 € 4000 € 109800 € 10 9800 € 24 488 € 50 446 €	0 € 0 € 15 000 € 15 000 €	56 605 € 80 000 € 138 401 € 15 000 € 83 401 € 40 000 € 156 722 € 131 722 € 10 000 € 10 000 € 159 994 € 4 000 € 94 800 € 10 000 € 24 488 € 50 446 €
Démocratie participative et vie associative, ESS Budget participatif Aires de jeux Ville durable, transition énergétique Ombrières cité municipale (tableaux des bornes de recharge électrique) Travaux économies d'energie (Inter-energie, rapport COE 2020, divers) Micro forêt urbaine / végétalisation de la ville Culture Salle de spectacle Projet art urbain (Sporting, Neocity, etc) Divers (restauration pierres tombales Markham, sépulture Baron d'Este) Equipement salle de Lacaze Sports Aménagement et entretien des équipements sportifs (tracteur tondeuse, masse filtrante, filets protection) Nettoyage / rénovation piste d'athlétisme du stade d'Este Eclairage led equipements sportifs (gymnase Tetin, Tennis couverts) Terrains de padel (achat terrain, études, maîtrise d'œuvre) Informatique - réseaux Equipement informatique Accessibilité Mise en conformité bâtiments Enveloppe imprevus	136 605 € 56 605 € 80 000 € 138 401 € 15 000 € 83 401 € 40 000 € 137 22 € 5000 € 10 000 € 174 994 € 4000 € 24 488 € 50 446 € 50 000 €	0 € 15 000 € 15 000 € 0 €	56 605 € 80 000 € 138 401 € 15 000 € 83 401 € 40 000 € 156 722 € 5000 € 10 000 € 159 994 € 4000 € 94 800 € 10 000 € 24 488 € 50 446 € 50 446 €
Démocratie participative et vie associative, ESS Budget participatif Aires de jeux Ville durable, transition énergétique Ombrières cité municipale (tableaux des bornes de recharge électrique) Travaux économies d'energie (Inter-energie, rapport COE 2020, divers) Micro forêt urbaine / végétalisation de la ville Culture Salle de spectacle Projet art urbain (Sporting, Neocity, etc) Divers (restauration pierres tombales Markham, sépulture Baron d'Este) Equipement salle de Lacaze Sports Aménagement et entretien des équipements sportifs (tracteur tondeuse, masse filtrante, filets protection) Nettoyage / rénovation piste d'athlétisme du stade d'Este Eclairage led equipements sportifs (gymnase Tetin, Tennis couverts) Terrains de padel (achat terrain, études, maîtrise d'œuvre) Informatique - réseaux Equipement informatique Accessibilité Mise en conformité bâtiments Enveloppe imprevus TOTAL GENERAL avec RAR	136 605 € 56 605 € 80 000 € 138 401 € 15000 € 83 401 € 40 000 € 1176 722 € 10 000 € 10 000 € 10 400 € 24 488 € 50 446 € 50 000 € 3 985 081 €	0 € 0 € 15 000 € 15 000 € 0 € 1 101 451 €	56 605 € 80 000 € 138 401 € 15 000 € 83 401 € 40 000 € 156 722 € 5 000 € 10 000 € 11 1722 € 5 000 € 10 000 € 24 488 € 50 446 € 50 446 €
Démocratie participative et vie associative, ESS Budget participatif Aires de jeux Ville durable, transition énergétique Ombrières cité municipale (tableaux des bornes de recharge électrique) Travaux économies d'energie (Inter-energie, rapport COE 2020, divers) Micro forêt urbaine / végétalisation de la ville Culture Salle de spectacle Projet art urbain (Sporting, Neocity, etc) Divers (restauration pierres tombales Markham, sépulture Baron d'Este) Equipement salle de Lacaze Sports Aménagement et entretien des équipements sportifs (tracteur tondeuse, masse filtrante, filets protection) Nettoyage / rénovation piste d'athlétisme du stade d'Este Eclairage led equipements sportifs (gymnase Tetin, Tennis couverts) Terrains de padel (achat terrain, études, maîtrise d'œuvre) Informatique - réseaux Equipement informatique Accessibilité Mise en conformité bâtiments Enveloppe imprevus TOTAL GENERAL avec RAR Dont Restes à réaliser (RAR)	136 605 € 56 605 € 80 000 € 138 401 € 15 000 € 83 401 € 40 000 € 156 722 € 50 000 € 10 000 € 174 994 € 40 00 € 10 98 00 € 24 488 € 50 446 € 50 446 € 50 000 € 3 985 081 € 657 079 €	0 € 15 000 € 15 000 € 0 €	56 605 € 80 000 € 138 401 € 15 000 € 83 401 € 40 000 € 156 722 € 5000 € 10 000 € 159 994 € 4000 € 94 800 € 10 000 € 24 488 € 50 446 € 50 446 €
Démocratie participative et vie associative, ESS Budget participatif Aires de jeux Ville durable, transition énergétique Ombrières cité municipale (tableaux des bornes de recharge électrique) Travaux économies d'energie (Inter-energie, rapport COE 2020, divers) Micro forêt urbaine / végétalisation de la ville Culture Salle de spectacle Projet art urbain (Sporting, Neocity, etc) Divers (restauration pierres tombales Markham, sépulture Baron d'Este) Equipement salle de Lacaze Sports Aménagement et entretien des équipements sportifs (tracteur tondeuse, masse filtrante, filets protection) Nettoyage / rénovation piste d'athlétisme du stade d'Este Eclairage led equipements sportifs (gymnase Tetin, Tennis couverts) Terrains de padel (achat terrain, études, maîtrise d'œuvre) Informatique - réseaux Equipement informatique Accessibilité Mise en conformité bâtiments Enveloppe imprevus TOTAL GENERAL avec RAR	136 605 € 56 605 € 80 000 € 138 401 € 15000 € 83 401 € 40 000 € 1176 722 € 10 000 € 10 000 € 10 400 € 24 488 € 50 446 € 50 000 € 3 985 081 €	0 € 0 € 15 000 € 15 000 € 0 € 1 101 451 €	56 605 € 80 000 € 138 401 € 15 000 € 83 401 € 40 000 € 156 722 € 5000 € 10 000 € 159 994 € 4000 € 94 800 € 10 000 € 24 488 € 50 446 € 50 446 €

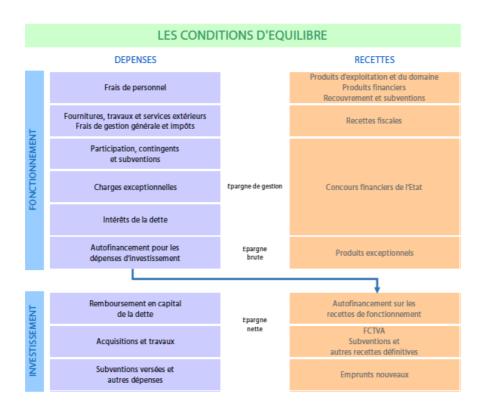


L'analyse financière et la notion de besoin de financement

Équilibre du budget

Comme évoqué tout le long du document, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la commune. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé <u>en priorité</u> au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la commune.

L'épargne brute correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles – dépenses réelles y compris les intérêts de la dette) et elle constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer à la fois le remboursement en capital de la dette et son équipement au travers de l'épargne nette. C'est un indicateur qui permet de mesurer la bonne santé de la section de fonctionnement et de connaître la capacité de la collectivité à investir.



L'épargne de gestion

Les différentes épargnes, de 2014 à aujourd'hui, se caractérisent comme suit :

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	2021 prévisionnel	OB 2022
EPARGNE DE GESTION	2 172 916	1 904 070	2 094 209	1 938 917	2 106 531	2 233 808	1 962 451	2 360 394	2 389 405
- Charges financières	604 921	566 720	534 340	504 626	480 937	452 515	425 938	394 562	370 000
= EPARGNE BRUTE (autofinancement)	1 567 995	1 337 350	1 559 869	1 434 290	1 625 594	1 781 293	1 536 513	1 965 832	2 019 405
- Remboursement du capital de la dette	1 028 193	1 211 830	1 075 638	1 015 635	1 063 911	1 112 008	1 185 047	1 158 903	1 230 000
= EPARGNE NETTE	539 802	125 520	484 231	418 655	561 683	669 285	351 466	806 929	789 405

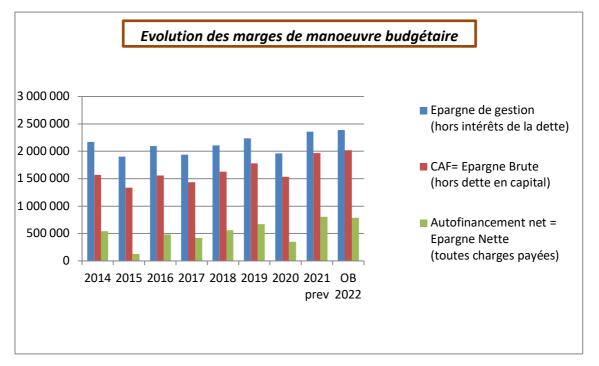
Il est constaté que **l'épargne brute** (différence entre les ressources et les charges réelles de la collectivité) **s'améliore** et couvre la charge de la dette (autour de 1 million d'€ annuel) et permet de dégager un autofinancement positif permettant d'assumer une partie des projets d'investissements.



L'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement

Le tableau retrace les résultats depuis 2014 et avec les comptes provisoires de 2021 en matière de ressources et de charges de fonctionnement :

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	2021 prévisionnel	OB 2022
Fiscalité et compensations d'exonérations (dont déduction FPIC)	7 831 633	8 164 262	7 935 183	8 115 045	8 245 052	8 484 913	8 604 503	9 884 818	10 099 806
Autres Impôts et taxes	754 107	676 233	736 334	765 032	721 195	677 319	783 277	991 413	762 339
Dotations communautaires CAPBP	848 990	848 222	846 454	776 973	740 777	1 067 993	1 037 077	1 035 310	1 347 661
Dotations de l'Etat (DGF, DSU, DNP,)	2 554 813	2 174 360	1 855 690	1 657 054	1 607 900	1 551 580	1 497 292	1 442 507	1 417 880
Autres Dotations, subventions & participations	1 317 746	1 331 049	1 806 956	1 797 343	1 859 858	2 025 380	1 879 506	1 226 409	1 321 120
Autres produits de gestion courante	176 151	100 433	130 452	136 896	116 459	152 905	124 220	129 328	198 000
Ventes & prestations de services	729 679	785 373	788 338	764 304	838 783	855 702	575 387	838 767	885 500
Divers et Produits exceptionnels (hors produits de cessions)	94 018	180 654	183 498	144 090	226 420	294 592	345 730	340 499	299 000
Total des recettes	14 307 137	14 260 586	14 282 905	14 156 737	14 356 444	15 110 384	14 846 992	15 889 051	16 331 306
Dépenses de personnel -chapitre 012	8 014 178	8 366 847	8 317 730	8 443 669	8 452 785	8 597 059	8 809 296	9 076 215	9 339 421
Charges à caractère général - chapitre 011	2 741 079	2 540 110	2 367 671	2 436 150	2 392 442	2 866 342	2 677 296	2 950 590	3 164 710
Autres charges de gestion courante dont Subv° - chapitre 65	1 363 767	1 410 915	1 480 858	1 323 841	1 378 212	1 381 099	1 353 606	1 440 937	1 387 770
Autres dépenses	15 197	38 644	22 437	14 160	26 474	32 076	44 343	60 915	50 000
Total des dépenses	12 134 221	12 356 516	12 188 696	12 217 821	12 249 913	12 876 576	12 884 541	13 528 657	13 941 901



Évolution des différentes notions d'épargne de 2014 à aujourd'hui

Investissements financés hors emprunt, par l'épargne nette et le solde excédentaire cumulé des exercices budgétaires (en milliers d'euros)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021 prév.	OB 2022
Epargne nette	540	126	484	418	562	669	351	806	789
Cessions	1 260	97	1 126	556	1 368	88	0	4	350
Dotations	500	722	413	372	446	276	379	388	370
Subventions	990	460	711	496	189	67	209	268	569
Emprunts	160	691	0	1 100	700	1 100	600	1 000	1 200
Recettes réelles d'Investissement (A)	2 910	1 970	2 250	2 524	2 703	1 531	1 188	1 660	2 489
Dépenses réelles d'investissement (B)	4 074	2 474	2 972	2 607	2 700	2 565	2 384	1 774	3 270
BESOIN DE FINANCEMENT (B) - (A)	1 164	504	722	83	-3	1 034	1 196	114	781
Variation du fonds de roulement	-624	-378	-238	335	565	-365	-845	692	8
excedent budgetaire cumulé	966	588	350	685	1 250	885	40	732	740



Envoyé en préfecture le 03/03/2022 Recu en préfecture le 03/03/2022

Affiché le budgétaires ID: 064-216401299-20220301-2022_03_06_01-BF

ANNEXE 1

Co financements des opérations

Part communale

FCTVA prévisionnel

Subventions/recettes prévisionnelles

PLAN PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENTS 2022-2026 Coût global 2022 2023 2024 2025 2026 **Projets** réalisation TTC Projets transversaux 2 650 462 € 714 760 € 100 000 € 300 000 € 600 000 € 600 000 € 2020-2024 ZAC Centre-Ville 2024-2025 Requalification du centre-ville 500 000 € 1 200 000 € 100 000 € 100 000 € 100 000 € 100 000 € 500 000 € 500 000 € Annuité acquisition TDF par EPFI Achat terrain ex EDF à l'EPFL 57 359 € 279 843 € 57 359 € 279 843 € 2022 2022-2023 Participation obligatoire projet logements sociaux Villa St Odile 60 000 € 60 000 € 36 800 € 2021 Climatisation Poste République 1 098 € 2021 Climatisation reset : 2021-2022 Clôtures PGC 2022 RCU (désemboueur) 100 000 € 16 460 € 100 000 € 2022 2022 16 460 € Extension Club house BHB Sporting d'Este 100 000 € 100 000 € 300 000 € 300 000 € Achat terrain Gabagnou - Ecole Mairie Travaux voirie - bâtiments - Espaces verts 5 389 334 € 1 582 576 € 829 000 € 850 200 € 956 000 € 1 003 340 € 2021-2026 Travaux de voirie 2 001 895 € 411 895 € 380 000 € 410 000 € 400 000 € 400 000 € 2021-2022 Parking ex EDF 250 000 € 81 782 € 200 000 € 188 200 € 300 000 € 347 340 € Schéma directeur des mobilités actives 2021-2026 1 760 540 € Carrefour hollandais - Avenue du Château d'Este 725 000 € 2021-2026 Eclairage public 616 755 € 128 755 € 122 000 € 122 000 € 122 000 € 122 000 € 5 000 € 2022-2026 Mobilier urbain 5 000 € 2021-2026 Fourniture poteaux incendie voie publique 12 814 € 10 000 € 10 000 € 10 000 € 10 000 € Bâtiments cité municipale et Mairie (étanchéité, réfection couverture 2021-2026 139 200 € 47 200 € 20 000 € 22 000 € 25 000 € 25 000 € bâtiment Nord, divers travaux) 2022 Patrimoine communal - Eglise Saint Laurent 15 000 € 15 000 € 2021-2026 Sécurité ERP (conformité incendie) 155 000 € 32 000 € 30 000 € 31 000 € 31 000 € 31 000 € 2021-2026 Qualité de l'air dans les bâtiments municipaux 2021-2026 Equipements Espaces verts 83 830 € 136 500 € 23 830 € 46 500 € 15 000 € 22 000 € 15 000 € 22 000 € 15 000 € 23 000 € 15 000 € 23 000 € 2021-2026 Equipement véhicules 172 800 € 52 800 € 30 000 € 30 000 € 30 000 € 30 000 € Etablissements scolaire 1 174 490 € 434 490 € 280 000 € 260 000 € 170 000 € 170 000 € 2021-2016 Entretien établissements scolaires + cantines + mobilier 850 914 € 240 914 € 140 000 € 150 000 € 160 000 € 160 000 € 2021-2022 Plan numérique école - finalisation installation ENI + informatique 94 476 € 54 476 € 10 000 € 10 000 € 10 000 € 10 000 € Ravalement façades GS Lalanne 6 000 € 6 000 € 2022 2022 Sécurisation des établissements scolaires (visiophones, alarmes, etc.) 2021-2026 Cours d'écoles - végétalisation, aménagements... 2021 Réfection toilettes école Lalanne et VMC + autres GS 43 100 € 130 000 € 43 100 € 30 000 € 50 000 € 50 000 € 50 000 € 60,000 € 80 000 € 50 000 € 691 599 € 521 599 € 50 000 € 40 000 € 40 000 € 40 000 € Equipements sociaux et associatifs 2021-2026 Crèche Optimômes 2021-2022 Crèche Babil 24 444 € 64 444 € 10 000 € 10 000 € 10 000 € 10 000 € 146 252 € 166 252 € 5 000 € 5 000 € 5 000 € 5 000 € 3 500 € Agora 11 288 € 2021-2023 Centre d'animation Le Lacaou 91 288 € 20 000 € 20 000 € 20 000 € 20 000 € 2021-2023 Maison de l'enfance 30 000 € 15 000 € 5 000 € 5 000 € 5 000 € 216 629 € 2021-2022 Jardin de Toni 2022 Aménagement des locaux de la PMI - Marnières 216 629 € 90 000 € 90 000 € 2021-2022 ALB 29 486 € 29 486 € 386 605 € 136 605 € 125 000 € 40 000 € 40 000 € Démocratie participative et vie associative, ESS 125 000 € 2021-2026 Budget participatif 2021-2024 Aires de jeux (Centre ville, Square Lalanne, Stade d'Este, Marnières) 216 605 € 56 605 € 40 000 € 40 000 € 40 000 € 40 000 € 80 000 € 2023-2024 Villa des Violettes 10 000 € 5 000 € 5 000 € 95 000 € Ville durable, transition énéergétique 518 401 € 138 401 € 90 000 € 90 000 € 105 000 € 2021-2022 Ombrière cité municipale 15 000 € 15 000 € 2021-2026 Travaux économies d'energie (Inter-energie, rapport COE 2020, divers) 433 401 € 83 401 € 80 000 € 80 000 € 90 000 € 100 000 € 2021-2023 Micro forêt urbaine / végétalisation de la ville 70 000 € 40 000 € 10 000 € 10 000 € 5 000 € 3 095 722 € 327 000 € 2 302 000 € 305 000 € 5 000 € Culture 156 722 € 2022-2025 Salle de spectacle 2021-2024 Projet art urbain (Sporting, Neocity, etc) Divers (restauration pierres tornibales Markham, sepulture Baron 3 051 722 € 131 722 € 5 000 € 320 000 € 2 300 000 € 300 000 € 10 000 € 5 000 € 10 000 € 10 000 € Equipement Salle de Lacaze 24 000 € 10 000 € 2 000 € 2 000 € 5 000 € 5 000 € Sports 2021-2026 Aménagement et entretien des équipements sportifs 2022-2026 Eclairages leds equipements sportifs 2022-2024 Nettoyage / rénovation piste d'athlétisme du stade d'Este 336 000 € 1 024 994 € 174 994 € 260 000 € 150 000 € 150 000 € 50 000 € 419 800 € 109 800 € 110 000 € 100 000 € 100 000 € 4 000 € 10 000 € 204 000 € 150 000 € 100 000 € 100 000 € 2022-2023 Terrains de paddle 186 000 € Informatique - réseaux 49 488 € 24 488 € 10 000 € 5 000 € 5 000 € 5 000 € 2021-2026 Equipement informatique 49 488 € 24 488 € 10 000 € 5 000 € 5 000 € 5 000 € Accessibilité 100 000 € 450 446 € 50 446 € 100 000 € 100 000 € 100 000 € 2021-2026 Mise en conformité bâtiments 450 446 € 50 446 € 100 000 € 100 000 € 100 000 € 100 000 € 50 000 € 2021-2026 Enveloppe imprevus 250 000 € 50 000 € 50 000 € 50 000 € 50 000 € **TOTAL GENERAL**



6 547 851 € 1 421 451 €

320 000 €

1 101 451 €

2 210 000 €

3 597 262 €

15 681 541 € 3 985 081 € 2 297 000 € 4 382 200 € 2 511 000 € 2 268 340 €

756 000 €

490 000 €

266 000 €

9 133 690 € 2 563 630 € 1 541 000 € 3 090 200 €

1 292 000 €

550 000 €

742 000 €

1872 000 € 1 206 400 €

639 000 € 1 061 940 €

450 000 €

756 400 €

400 000 €

1 472 000 €